



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Troisième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 2-3 mars 2000**

**Document TDAG-3/16-F
21 février 2000
Original: anglais**

Toni Zeitoun, Vice-Président, GCDT

CONTRIBUTION A LA REUNION DU GCDT

PLAN OPERATIONNEL DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT POUR 2000

Le Plan opérationnel est complet et reflète notre interprétation des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et de la CMDT. L'introduction des indicateurs fondamentaux de performance et des évaluations trimestrielles est particulièrement intéressante.

Lorsque l'on s'efforce d'être complet et de "tout couvrir", il y a inévitablement des chevauchements, ce qui n'est pas mauvais en soi, mais il pourrait être nécessaire, dans le cadre des évaluations trimestrielles, de rendre compte à haut niveau, d'une manière ou d'une autre, des principaux résultats. On pourrait peut-être prévoir à cet égard un résumé analytique faisant apparaître les principaux résultats procurés par les 32 millions de francs suisses investis annuellement dans le Secteur.

Compte tenu des limites pratiques naturellement imposées par le Plan opérationnel d'ensemble de l'UIT, on pourrait s'efforcer davantage, dans les futurs Plans opérationnels, de souligner la spécificité du Secteur du développement. L'accent pourrait être mis davantage sur l'impact du développement, et les références aux accords de partenariat pourraient être rendues plus spécifiques. Ces références devraient souligner l'interdépendance de l'UIT et de ses partenaires. Dans de nombreux cas, les résultats obtenus par le Secteur du développement de l'UIT dépendent des garanties de résultats donnés par ses partenaires. Dans tout accord de partenariat, l'obtention du succès a pour prix, de la part du personnel, un investissement en temps considérable qui doit être pris en compte dans les calculs de répartition des effectifs.

Certes, pour ce premier Plan opérationnel, il a fallu, bien sûr, se fonder sur les documents existants et l'expérience acquise. Toutefois, plusieurs références à des programmes passés ne conviennent peut-être pas au "nouveau look". Pour le prochain Plan opérationnel, il conviendrait de prévoir une édition détaillée, afin que la terminologie utilisée corresponde à la mission et non pas aux anciennes pratiques. Par exemple, au paragraphe 2.5, on utilise l'expression "assistance technique". Or, un grand nombre des "outils" nécessaires pour le développement des télécommunications ne sont pas des outils techniques (bien que la totalité des exemples donnés soient techniques): les connaissances et les méthodes qui interviennent relèvent nécessairement du domaine de la gestion et du domaine politique.

A cet égard, le rôle du BDT, à qui il appartient d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles à l'accès et à la croissance (c'est-à-dire de formuler des avis sur des questions de tarif ou de gestion du spectre), n'est pas clairement défini dans le document (tout en y étant reconnu). Ce point est important, du fait qu'un grand nombre de pays font confiance à l'UIT, dont ils recherchent les avis impartiaux, neutres et sans aucune coloration commerciale. Nous savons que ce rôle n'est pas toujours apprécié ou avalisé par le secteur privé, mais il s'agit d'un aspect essentiel pour un organisme intergouvernemental et une institution spécialisée des Nations Unies.

Plus précisément,

Au paragraphe 2.4 (Projets pilotes), il conviendrait de faire spécifiquement référence à l'ACDI, à la Global Knowledge Partnership et à d'autres partenaires susceptibles de contribuer à ces activités.

Au paragraphe 3.1 (Télécentres communautaires polyvalents), il conviendrait de faire référence à l'ACDI dans le cas des quatre pays concernés par le Mémoire d'accord ACDI/UIT et le plan de travail associé (Bolivie, Cap-Vert, Népal, Malawi).

Enfin, au paragraphe 3.2, il conviendrait de mentionner le Mémoire d'accord ACDI/UIT.
